



Regroupement famial sur place

Par **debiba**, le **05/03/2013 à 21:18**

bonjour je depose un regroupement famial sur place apres 8 mois le prefectur m envoie une convection pourquoi et mercie[smile28]

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013 à 10:01**

Bonjourrrnle regroupement sur place est accepté à titre exceptionnel.rnLa préfecture peut vous convoquer pour différents motifs :rnentretien afin de vérifier vos déclaration ou d'obtenir des renseignements rnnotification de sa décisionrrnrnEn tout état de cause vous devez vous rendre à l'entretien car à défaut votre demande sera rejetée.rnrnRestant à votre disposition